N°	Objet	Destinataire	Superficie (ha) / Largeur	Parcelles concernées
ER1	Création d'un centre technique communal	Commune de Tallard	0.2	AC180
ER2	Création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales et voie de desserte	Commune de Tallard	1.9	AD73
ER3	Réhabilitation de l'ancien Stir la Durance afin d'y créer un équipement public et/ou des logements (mixité sociale)	Commune de Tallard	0.6	BI917
ER4	Elargissement du chemin rural n°3	Commune de Tallard	0.01 Elargissement de la voie à 6m	Section AB n°126, 122, 53, 49, 231, 32 et 31
ER6	Elargissement du chemin rural n°3	Commune de Tallard	0.04 Elargissement de la voie à 6m	Section: AK n°263, 488 , 265, 185, 183, 410, 540, 451, 126, 8, 537, 24, 414, 413 38, 39, 472 et 473
ER6	Elargissement du chemin rural n°4	Commune de Tallard	0.02 Elargissement de la voie à 6m	Section AB n°182, 410, 411, 328, 327, 187, 188, 183 et179
ER7	Création de parking public	Commune de Tallard	0.1	AA40
ER8	Aménagement des bords de la Durance en zone de loisirs	Commune de Tallard	0.6	AI451
ER9	Création de liaison piétonnière et/ou cyclable interquartier et bouclage routier pour les services techniques	Commune de Tallard	0.3 Environ 6 m	Section AC n°54, 53, 330, 337, 47, 48 et 50
ER10	Elargissement du chemin des Lauzes/Le Clos	Commune de Tallard	0.1	Section A n°754, 93, 23, 94, 93, 177, 180, 187,21,13, 184, 200 et 16
ER11	Elargissement de la voie Serre Lopin	Commune de Tallard	0.1	Section B n°273, 272, 263, 773, 391, 380, 760, 978, 882, 866, 356, 630, 693, 784, 629 et 844
ER12	Acquisition d'une voie de desserte interne pour régularisation	Commune de Tallard	0.02	B41
ER13	Création de parking public + voie et accès	Commune de Tallard	0.3	Section AA n°54, 55, 56, 57
ER14	Acquisition de l'impasse Sainte Agnès et de son accès - régularisation	Commune de Tallard	0.04	Section: AB102, 148 et 150
ER15	Création de liaison routière	Commune de Tallard	0.04	Section AB n°83 et 89
ER16	Acquisition de la voie de desserte privée - régularisation	Commune de Tallard	0.001	AB542
ER17	Création de voie permettant de raccorder les services techniques et le chemin des Louves	Commune de Tallard	0.02 Création de voie: 6.45m	AC13
ER18	Création de parking public	Commune de Tallard	0.3	Section A n°573, 574, 577, 578, 579, 580, 581 et 582
ER19	Création d'un parc/espace de jeux pour enfants	Commune de Tallard	0.09	AB1
ER20	Création de parking public	Commune de Tallard	0.15	Section AB n°144, 147, 148, 149, 479, 530, 532, 519, 531 et 224
ER21	Elargissement de voirie	Commune de Tallard	0.01	A350
ER23	Acquisition de la voie d'accès - régularisation	Commune de Tallard	0.09	AA10
ER23	Acquisition de la voie d'accès - régularisation + création d'un espace de retournement	Commune de Tallard	0.09 (cheminement de voie 4m)	Section AB n°38, 494, 497, 33, 34, 35 et 532
ER24	Programme de logements - mixité sociale	Commune de Tallard	0.4	AC46
ER25	Acquisition du chemin existant - régularisation + aménagement cheminement doux (piéton et/ou cyclable)	Commune de Tallard	0.1	Section AA n°107, 108 et 10
ER26	Extension des équipements publics existants, aménagements en lien avec le collège et le complexe sportif	Département des Hautes-Alpes	1.84	Section C n°14, 829, 857, 832, 833, 834 et 826
ER27	Création de liaison piétonnière et/ou cyclable	Commune de Tallard	0.01 (entre 4 et 4.5m)	Section AB n°58, 59 et 61
ER28	Création d'un bassin de rétention	Commune de Tallard	1.02	Section E n° 346, 349, 370 et 371

Zonage du PLU

- Ua (H)
- Uaa (H)
- Ub
- Ub (L)
- Ucamp (L)
- Ucampus
- Ud
- Ue
- Uea
- Ueb
- Uec
- Ued
- Uep
- Uep (L)
- Uepd
- Um
- Um (L)
- AUa (L)
- AUb (L)
- AUc (H)
- AUed
- A
- A (J)
- A (L)
- Aep (L)
- Ap
- Ap (L)
- N
- N (L)
- Nd

Légende :

Ua (H) : Zone urbaine correspondant aux parties anciennes de Tallard et aux faubourgs en périphérie du centre ancien, soumise aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP

Uaa (H) : Zone urbaine correspondant au centre ancien historique, soumise aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP/SPR

Ub: Zone urbaine correspondant aux extensions récentes de l'urbanisation

Ub (L) : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes de l'urbanisation, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR

Ucamp (L) : Zone urbaine correspondant au camping le Chêne, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR

Ucampus : Zone urbaine correspondant à la zone de l'aérocampus

Ud: Zone urbaine équipée et réservée à la piste d'envol et aux installations et constructions civiles et militaires de l'aérodrome

Ue: Zone urbaine destinée aux activités économiques

Uea : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant au secteur de Côte Jalla

Ueb : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant au secteur Moulin de Gilles

Uec : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant aux zones d'activités économiques Est et Ouest de la RN85

Ued : Zone urbaine destinée aux activités économiques. Secteur du Petit Collet

Uep : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes

Uep (L) : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR

Uepd : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes - Centre technique communal

Um: Zone urbaine réservée aux établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale

Um (L) : Zone urbaine réservée aux établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR

AUa (L) : Zone à urbaniser. Secteur de la Garenne, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR

AUb (L) : Zone à urbaniser. Secteur du collège, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR

AUc (H) : Zone à urbaniser. Secteur des Hauts de Tallard, soumise aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP/SPR

AUed : Zone à urbaniser destinée aux activités économiques. Secteur des Boulangeons

A: Zone agricole

A (J): Zone agricole soumise aux règles du secteur "Les jardins de la conquête" de l'AVAP/SPR

A (L): Zone agricole soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR

Aep (L): Zone agricole destinée aux équipements publics techniques liés aux réseaux et infrastructures, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR

Ap : Zone agricole protégée

Ap (L) : Zone agricole protégée soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR

N : Zone naturelle

N (L) : Zone naturelle soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR

Nd : réservée à la piste d'envol et aux installations civiles et militaires de l'aérodrome

Prescriptions surfaciques

- Emplacement Réservé
- Espace Boisé Classé
- Prescription de constructibilité - étude Loi Barnier
- Périmètre soumis à des orientations d'aménagement et de programmation
- Trame verte à préserver
- Zone humide à préserver

NB : Des OAP thématiques sont également applicables sur le teritoire. Se référer à la pièce n°3 du PLU.

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Elément patrimonial à protéger

Prescriptions linéraires

- Préservation des RDC d'activités

Autres informations :

- Périmètre de l'AVAP/SPR
- Bâtiment ayant eu et/ou ayant toujours une vocation agricole
- Application de la loi Barnier
- Parcelles cadastrées (PCI vecteur 2022 - CRIGE PACA)
- Bâtiments cadastrés (PCI vecteur 2022 - CRIGE PACA)
- Bâtiments non cadastrés

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)

COMMUNE DE TALLARD (05130)

REVISION GENERALE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4.3. ZONAGE PARTIES URBANISEES EST

PLU arrêté le : 27/02/2023

PLU approuvé le : ...../...../.....

Échelle de la carte : 1/2500e

Alpicité — Urbanisme, Paysage, Environnement

CGins Paysagiste — Agence RAPHANEAU FONDECA Études patrimoniales & urbaines